



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°DCM2026_11
ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION POUR L'EXERCICE 2025 ET 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 17 février, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d'Anjou dûment convoqué le 11 février 2026, s'est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Maryline LÉZÉ, Maire.

Conseillers en exercice :42

Conseillers présents :31

Pouvoir(s) :3

Votants :34

Conseillers présents :

LÉZÉ Maryline, BASTARD Estelle, POMMOT Michel, LANGLAIS Véronique, DRIANCOURT Marc-Antoine, SANTENAC Rachel, BERNIER Catherine, BURON Christelle, PAULY-MOREAU Noémie, MASSEROT Christian, BOUDET Marie-Christine, FOUIN Dominique, JAMIN Grégoire, THEPAUT Michel, LAURIOU Jean-Yves, CHIRON Jacky, PERTUISEL Roselyne, CHABIN Nathalie, RIVENEAU Annie, BERTIN Jérémy, FOUIN Marion, RICHARD Maud, KLEIN Bernadette, BOURRIER Alain, CHATILLON Jean-Yves, BESSON Bernard, LEMAIRE Hélène, BRIAND Tony, POLPRÉ Charlène, GOURMEL Jacques, HUET Christian,

Conseillers absents ayant donnés pouvoir :

FRANCOIS Marie-Jeanne, NOILOU Jean-Claude, JOUANNEAU-FERRON Laetitia,

Conseillers absents :

MARTIN Alain, LEOST Marie-Hélène, FLAMENT Sophie, GUILLOT Jean-François, BODIN Freddy, BOULLIER Marine, AUBRY François, DESPORTES Philippe,

Secrétaire de séance :

BASTARD Estelle

DELIBERATION N°DCM2026_11
Attributions de compensation pour l'exercice 2025 et 2026

Rapporteur : Dominique FOUIN

Lors de la Commission locale d'évaluation des charges transférées du 8 janvier 2026, les membres de la commission se sont notamment prononcés sur les montants définitifs de l'attribution de compensation pour l'exercice 2025 ainsi que le montant prévisionnel pour l'exercice 2026.

Par délibération du Conseil communautaire du 15 janvier 2026 de la CCVHA, la Communauté de communes des vallées du Haut-Anjou a approuvé ses montants.

Il appartient à chacune des communes membres de la CCVHA de délibérer sur les montants définitifs pour 2025 et prévisionnel pour 2026 de l'attribution de compensation (AC).

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le rapport de la CLECT du 8 janvier 2026,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal,
Considérant l'avis favorable de la Commission Finances,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De prendre acte du rapport de la CLECT du 8 janvier 2026,
- D'approuver en conséquence le montant des attributions de compensation définitives pour l'exercice 2025,
- D'approuver en conséquence le montant des attributions de compensation provisoires pour l'exercice 2026,
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme
A Champigné, le 20 février 2026


Maryline LÉZÉ,
Maire des Hauts-d'Anjou



Certifié exécutoire par le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le 20 février 2026

Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 20 février 2026

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes – sis 6 All. de l'Île Gloriette, 44000 Nantes – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.